



Syndicat Intercommunal des Eaux
de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DES EAUX DE GRAVELOTTE ET DE LA VALLEE DE L'ORNE**
17 Route de Metz – 57865 AMANVILLERS
tél : 03 87 53 40 43 – e-mail : accueil@siegvo.com

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
du COMITE-DIRECTEUR du VENDREDI 27 JANVIER 2023 à 17 heures 30
Salle des Fêtes à SEMECOURT

Pour l'Eurométropole de Metz

Mme LOGIN (Amanvillers) ; Mme LAEUFFER (Jussy) ; MM. CLARIS (Lessy) ; GLESER ; SCHMITT (Lorry lès Metz) ; POSTERA – GAVINA (Roncourt) ; **SEBBEN (1^{er} Vice Président)** – BESSON – Mmes SPORMEYEUR ; SUTTER (Saulny) ; MM. BOTELLA ; CARL (Ste Ruffine) ; FAVRE - LECLAIRE (Vaux) ;

Pour la communauté de communes Pays Orne Moselle

MM. DOS SANTOS - REPERT (Amnéville) ; AUSESKY (Bronvaux) ; M. BOLTZ - Mme THOMAS (Clouange) ; MM. MULLER - MEOCCI (Marange Silvange) ; LACAVA (Moyeuve Grande) ; SCHWEIZER (Moyeuve Petite) ; SCHWEIZER (Moyeuve Petite) ; BROCKLY - Mme SUSANJ (Pierrevillers) ; MM. DUMON - RISSER (Rombas) ; **MATELIC (Président)** - SCHONS (Rosselange) ; COVALCIQUE (Ste Marie aux Chênes) ; MOUGIN - GOBBI (Vitry sur Orne)

Pour la communauté de communes Rives de Moselle

MM. SPINELLI (Fèves) ; BIGOT (Gandrange) ; DE SANCTIS (Mondelange) ; **Mme BAROTTE (2^{ème} Vice Présidente)** (Norroy le Veneur) ; MM. GIRCOURT - ARNOULD (Plesnois) ; SCHMELTER – Mme MONIER (Richemont) . MM. PIRES (Semécourt) ; WILLAUME (Talange)

Communes

MM. GERARD (Ancy-Dornot) ; LEROY (Rezonville-Vionville)

Etaient absents et avaient donné procuration :

M. LEOMY (Eurométropole – Amanvillers)	à Mme LOGIN (Eurométropole – Amanvillers)
M. FACHOT (Eurométropole - Jussy)	à Mme LAUEFFER (Eurométropole - Jussy)
M. LEJEAU (Mars la Tour)	à M. MATELIC (CCPOM - Rosselange)
M. BENABID (Moyeuve Grande)	à M. LACAVA (Moyeuve Grande)
Mme BECKER (Norroy le Veneur)	à Mme BAROTTE (Norroy le Veneur)
M. POUGET (Rezonville Vionville)	à M. LEROY (Rezonville Vionville)
M. HUMBERT (Tronville)	à M. SEBBEN (St Privat la Montagne)

Etaient absents, excusés :

MM. SCHURCH ; MULLER H. ; PHILIPPE ; DIEUDONNE ; DUCHE ; AUSESKY ; Mme FERRER ; M. STIBLING ; Mme DEMOURA ; MM. NUCCI ; KLAMMERS ; PATRIGNANI ; MANGONI ; D'AMORE ; HENRY . Mme RUMML ; MM. SCHOENACKER ; LOIZEAU ; PERIN ; Mme LABISSY ; M. SPANG

Assistaient également à cette réunion :

Mme ROUSSEAU, Maire de Norroy le Veneur
Mme MARTIN, Maire de SEMECOURT
M. COMBELLES, Maire de Vaux
Mme MOLLENTHIEL, trésorière de Montigny Pays Messin

Monsieur MATELIC souhaite la bienvenue aux délégués présents et leur présente tous ses meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2023.

Il signale la présence de maires non délégués, Mme MARTIN, Maire de Semécourt, Mme ROUSSEAU, Maire de Norroy le Veneur, M. COMBELLES, Maire de Vaux.

Monsieur MATELIC annonce ensuite les procurations et constatant que le quorum était atteint passe à l'examen de l'ordre du jour.

I – APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES REUNIONS PRECEDENTES

Les procès verbaux des réunions précédentes sont approuvés à l'unanimité.

II – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Le Président donne connaissance à l'assemblée des grandes orientations qui devraient concourir à l'élaboration du budget primitif pour l'année 2023.

Le SIEGVO doit faire face à une hausse de ses tarifs d'électricité qui ont été multipliés par 5 depuis le 1^{er} juin 2022. Les dépenses liées à ce poste sont ainsi passées de 558 759,19 € en 2021 à 1 257 054,75 € en 2022. Sur la base de ces tarifs les dépenses énergétiques sur une année devraient passer d'environ 550 000 € annuel à 2 000 000 €.

Un nouvel accord cadre a été notifié à ENERGEM et OMEGA GIE. Ces deux sociétés seront consultées pour conclure le nouveau marché subséquent qui prendra effet au 1^{er} juin 2023 dès que les conditions tarifaires seront favorables.

Du fait de cette charge supplémentaire des dépenses énergétiques et des effets de l'inflation, le SIEGVO connaît depuis quelque temps des soucis de trésorerie. Aussi, les dépenses ont été fortement réduites et une hausse des tarifs de l'eau et de l'abonnement compteur ont été votés lors de l'assemblée générale du mardi 12 octobre 2022 à compter du 1^{er} novembre 2022 afin de générer des recettes supplémentaires afin d'absorber ces hausses.

D'autre part, la situation socio-économique qui s'installe de façon durable en France doit nous inciter à être très vigilant sur nos impayés. En effet, lorsqu'il devient difficile de boucler les fins de mois, la tentation est grande de ne pas payer sa facture ou de la mettre de côté dans l'attente de jours meilleurs que ce soit pour les particuliers ou les entreprises. Pour réduire ce risque d'emballement des impayés j'ai demandé au service en relation avec la trésorerie d'avoir un œil très attentif et d'agir très rapidement afin de ne pas attendre l'accumulation de dettes qui conduit alors à une situation inextricable. Des résultats positifs dans ce domaine sont déjà tangibles et je tenais à remercier le travail accompli par les services de la trésorerie dans ce domaine.

Comme évoqué plus haut et comme je vous l'avais proposé lors de la dernière assemblée générale, **le prix de l'eau est passé de de 0,98330 € H.T. à 1,20 € H.T.** ainsi qu'une hausse de l'abonnement compteur qui est passé de 17,76 € H.T. annuel à 47,7 € H.T. par an (voté lors de l'assemblée générale du comité directeur du mardi 12 octobre 2022). Ces différentes hausses s'appliquent depuis le 1^{er} novembre 2022.

Comme chaque année et conformément à nos objectifs fixés dans notre politique qualité, notre équipe optimisation réseau s'est investie afin de réduire les pertes d'eau sur notre réseau. Le travail mené tout au long de ces années depuis 2010 a porté ses fruits car notre rendement a gagné près de 15% (en 10 ans) pour se situer à 78,55 % (pour 77,44% en 2021). Un bon chiffre si l'on tient compte du linéaire important de réseau (conduite principale et branchement) et du nombre encore important de compteurs situés dans les habitations (chiffre en baisse constante depuis 2000 avec la mise en place d'une véritable politique volontariste de gestion des branchements particuliers). La détection de fuites a été efficace dans 95% des cas.

Ainsi, sur l'ensemble de nos communes, 242 fuites (pour 179 en 2021) ont fait l'objet d'interventions au cours de l'année 2022.

Les prélocalisateurs (650 au total) déployés en 2016 sur l'ensemble de notre réseau ont permis à notre équipe optimisation d'être encore plus réactive dès l'apparition d'une fuite.

Les ventes d'eau en gros ont diminué de 3,25 % par rapport à 2021 (430 564 m³ en 2021 et 416 567 m³ en 2022)

Les volumes vendus à Orne Aval ont diminué de 3,62 % par rapport à 2021 (356 027m³ en 2021 et 343 138 m³ en 2022).

L'alimentation en eau du Soiron reste très fluctuante d'une année à l'autre, en 2021 et en 2022, il n'y a eu aucun volume consommé, il est donc difficile d'établir des perspectives pour 2023.

Les volumes vendus à la Régie de l'eau de Metz Métropole (fourniture d'eau à Chatel Saint Germain) ont augmenté de 31,09 % (44 690 m³ en 2021 et 58 584 m³ en 2022).

Les volumes vendus à Veolia (CGE Moyeuivre) ont diminué de 17,65 % (6 310 m³ en 2021 et 5 196 m³ en 2022).

Enfin, les volumes vendus à Veolia et à la Régie de l'eau de Metz Métropole (Regard Jussy), ont connu aussi une diminution de 59 % (23 537 m³ en 2021 et 9 649 m³ en 2022).

Les travaux de rénovation de la station de pompage de Roncourt ont débuté fin septembre 2021. L'entreprise Est Ouvrage a réalisé les terrassements et la construction du gros œuvre. Ces travaux sont en cours. De nombreux point de désaccord techniques et financiers ont retardé le déroulement de la réalisation. De son côté, l'entreprise Actémium, titulaire du marché d'équipement, a quasiment terminé l'installation des pompes, automatisme et électricité.

Le point de désaccord avec Est Ouvrage porte sur la partie tuyauterie. Notre assistance juridique est actuellement associée aux échanges entre le Siegvo, la maîtrise d'œuvre et l'entreprise, afin de trouver une porte de sortie et pouvoir finaliser les travaux, pour la mise en service de la station.

En ne tenant pas compte des volumes vendus à Ars sur Moselle en 2021, les volumes vendus à l'ensemble de nos abonnés ont connu cette année une hausse de 2,63 % faisant passer la consommation journalière de 11 930 m³ à 12 244 m³.

Compte tenu de la situation financière critique du SIEGVO, aucuns travaux de renouvellement de réseau n'est programmé pour le moment.

Seuls les travaux urgents seront prévus ainsi que ceux effectués pour le compte de tiers pour lesquels il y a une recette en contrepartie.

Cette situation, issue de la hausse des tarifs de l'énergie et de la hausse des matériels, devrait être temporaire, le temps que les recettes qui vont être générées avec la hausse des tarifs de l'eau et de l'abonnement compteur, puissent porter leur fruit et nous permettre d'avoir à nouveau un budget excédentaire et générant une trésorerie suffisante nous permettant de fonctionner à nouveau normalement.

Le comité directeur, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ces dispositions.

POINT N°III – AUTORISATION DE LIQUIDER, MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2023

Le comité directeur autorise le Président à engager et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023 à hauteur de 25 % des sommes inscrites au budget de l'année précédente, conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les dépenses de la section fonctionnement peuvent être liquidées et mandatées dans la limite de celles inscrites au budget précédent. Les dépenses afférentes au remboursement de la dette venant à échéance avant le vote du budget peuvent être mandatées.

Adopté à l'unanimité

POINT N°IV – CONVENTION FINANCIERE DE TRAVAUX – POSE DE CONDUITE LES ECARTS ST HUBERT A MALANCOURT LA MONTAGNE

Le comité directeur autorise à l'unanimité le Président à signer la convention de participation financière avec VAGLIO SAS pour les travaux de pose de canalisation de diamètre 300 mm.

La société VAGLIO envisageait en 2019 d'investir dans une nouvelle installation de traitement fixe performante et fiable permettant une amélioration de la qualité de ses produits, tout en diminuant ses émissions de gaz à effet de serre. Ce nouveau processus nécessitera un apport d'eau supérieur nécessitant des travaux pour l'augmentation de son débit d'alimentation en eau.

La canalisation de diamètre 200 mm située à proximité du site des carrières ne permettait pas de fournir le débit sollicité.

D'autre part, le SIEGVO avait en projet la sécurisation de la station de pompage de Roncourt et une nouvelle conduite de refoulement de diamètre 300 devait être installée depuis le site de la carrière jusqu'à la route départementale.

Un devis avait été émis le 4 juin 2019 d'un montant total de 320 489,70 € TTC. Ce projet présentant un intérêt commun, une répartition avait été convenue comme suit :

- 40 % à la charge du SIEGVO,
- 60 % à la charge de VAGLIO.

Les travaux ont été réalisés par le SIEGVO et la société VAGLIO a démarré les travaux de sa nouvelle installation de traitement en 2023.

Une convention de répartition financière a été établie qui prévoit également l'échéancier de facturation et de paiement.

Ainsi, la société VAGLIO s'engage à verser le montant de sa participation suivant le détail suivant :

- 30 % au démarrage des travaux de construction de son projet, soit 57 688,15 € TTC,
- 70 % à la fin de la mise en service effective de son projet et de la levée de réserves le cas échéant, soit 134 605,67 € TTC,
- soit un montant total de 192 293,82 € TTC.

POINT N° V – BORDEREAU DES PRIX APPLIQUES LORS DE TRAVAUX EN REGIE

Le comité directeur vote à l'unanimité le bordereau des prix appliqués lors de travaux en régie. Ce bordereau des prix a été mis à jour pour tenir compte des fortes évolutions de tarifs de nos marchés de fournitures inhérents à la hausse des matières premières. Ce bordereau des prix sera appliqué à compter du 1^{er} mars 2023.

D'autre part, compte tenu du nombre important de pièces pouvant être utilisées, il sera appliqué une majoration de 20 % sur le prix d'achat des fournitures ou prestation de service ne figurant pas au présent bordereau.

Adopté à l'unanimité.

Fait à Amanvillers, le 6 février 2023
Le Président du SIEGVO,

V. MATELIC